

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 16 MARS 2012

Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.

Le Conseil régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 16 mars 2012 à vingt heures, en mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGRAND Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Messieurs LEGRAND, ANGLADE, SEGURA, BARRAULT, ALLOUCHE, FOURNIER, PRADO, Mesdames ADT-GUILBERT, DECHELLE, Mademoiselle CHAILLOT.

Absent excusé : Monsieur PIERRAIN.

Pouvoirs : Monsieur PIERRAIN donne pouvoir à Monsieur ANGLADE.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard-Yves FOURNIER.

DELIBERATIONS :

2012-04 : Budget communal – Compte Administratif 2011

2012-05 : Budget communal – Compte de gestion 2011

2012-06 : Budget communal – Affectation du résultat 2011

2012-07 : Taux d'imposition communaux

2012-08 : Création de postes

2012-09 : Mise en place du régime indemnitaire filière technique

2012-10 : Mise en place de la prime spéciale d'installation

2012-11 : Budget communal – Budget 2012

2012-12 : Budget du service de l'eau - Compte Administratif 2011

2012-13 : Budget du service de l'eau - Compte de gestion 2011

2012-14 : Budget du service de l'eau – Affectation du résultat 2011

2012-15 : Vote du taux de la surtaxe

2012-16 : Autorisation donnée au Maire pour signer le contrat de prêt à taux zéro – financement branchement plomb

2012-17 : Budget du service de l'eau – Budget 2012

2012-18 : Approbation du Plan communal de Sauvegarde

COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2011 – CA 2011 – AFFECTATION DU RESULTAT

Compte de gestion – Compte Administratif : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion dressé par Monsieur FLEURY Trésorier Principal de Melun, comptable de la Commune.

Le Conseil Municipal a voté conformément aux informations fournies par la Trésorerie Principale, le compte de gestion et le compte administratif de la Commune présentant un excédent global de clôture de 295 587,00 € hors restes à réaliser.

Affectation du résultat : Monsieur SEGURA rappelle que la section d'investissement présentant un solde d'exécution positif, il n'y a aucune obligation réglementaire d'affectation du résultat. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le report des soldes de clôture de la section d'investissement et de fonctionnement.

VOTE DES TAUX DE TAXE

Le Conseil Municipal a voté à la majorité le principe d'une augmentation des taux de taxes. Ont voté contre, Madame ADT-GUILBERT et Messieurs ALLOUCHE et PRADO.

Le principe de l'augmentation étant acquis, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le taux de l'augmentation. Le Maire a proposé deux options :

- une augmentation des taux de taxe calquée sur le taux de l'inflation, le budget communal étant directement impacté. On voté pour Madame DECHELLE, Messieurs FOURNIER et SEGURA.
- une augmentation inférieure afin de ne pas trop augmenter les impôts locaux, soit 1%. On voté pour : Mademoiselle CHAILLOT, Messieurs ANGLADE, BARRAULT, LEGRAND et PIERRAIN.

CREATION DE 2 POSTES

Le Maire propose au Conseil Municipal la création de 2 postes en filière technique:

- un poste à durée déterminée de 26 heures par semaine pendant 6 mois en contrat aidé pour travailler avec Monsieur HEBERT dans son activité d'entretien du village,
- un poste permanent de 5 heures par semaine pour l'entretien des bâtiments communaux.

MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE – FILIÈRE TECHNIQUE

Chaque agent est nommé dans une des cinq filières de la Fonction Publique Territoriale. La rémunération des agents est composée d'un traitement indiciaire et d'un régime indemnitaire (lié aux fonctions exercées par les agents). Ce dernier est mis en place par l'autorité territoriale et par filière. Le régime indemnitaire en place, ne concerne actuellement que les filières Police et Administrative. Le poste permanent nouvellement créé, relevant de la filière technique, il convient de compléter le régime indemnitaire applicable. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'instauration des primes de cette filière.

MISE EN PLACE DE LA PRIME SPECIALE D'INSTALLATION

Le Conseil Municipal a voté l'instauration de la prime spéciale d'installation selon les modalités du décret 90-938 du 17 octobre 1990. Cette prime est versée sous conditions à la titularisation des agents.

BP 2012 – COMMUNE

Monsieur SEGURA expose l'équilibre du projet de budget primitif de la commune pour un montant de 420 714,88 € en section de fonctionnement et de 481 653,90 € en section d'investissement. Le Conseil Municipal a voté ce budget à l'unanimité.

BUDGET DE L'EAU : COMPTE DE GESTION 2011 – CA 2011 – AFFECTATION DU RESULTAT

Compte de gestion – Compte Administratif: Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion dressé par Monsieur FLEURY Trésorier Principal de Melun, comptable de la Commune.

Le Conseil Municipal a voté conformément aux informations fournies par la Trésorerie Principale, le compte de gestion et le compte administratif de la Commune présentant un excédent global de clôture de 22 449,26 € hors restes à réaliser.

Affectation du résultat: Monsieur SEGURA rappelle que la section d'investissement présentant un solde d'exécution positif, il n'y a aucune obligation réglementaire d'affectation du résultat. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le report des soldes de clôture de la section d'investissement et de fonctionnement.

VOTE DU TAUX DE LA SURTAXE

La commune doit se mettre en conformité avec les normes imposées par la Loi et remplacer les branchements plomb d'adduction d'eau des habitants de la commune. Monsieur SEGURA expose que ces travaux seront financés d'une part par l'autofinancement généré par la surtaxe, et d'autre part par le recours à l'emprunt. Pour ce faire, une augmentation du taux de la surtaxe de l'eau a été votée par le Conseil Municipal à l'unanimité, elle sera dorénavant de 0,30.

AUTORISATION DONNE AU MAIRE POUR SIGNER LE CONTRAT DE PRET A TAUX ZERO – FINANCEMENT DU REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB

Monsieur ANGLADE rappelle que 33 branchements doivent être remplacés. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt à taux zéro avec Eau Seine Normandie pour financer en partie les remplacements des branchements plomb. Ce prêt est plafonné à 50 % HT de la dépense. L'excédent de clôture du budget de l'eau étant insuffisant pour financer le reste de la dépense, il conviendra de solliciter un emprunt complémentaire.

BUDGET DE L'EAU 2012

Monsieur SEGURA expose l'équilibre du projet de budget primitif du service de l'eau pour un montant de 26 246,23 € en section de fonctionnement et de 43 335,60 € en section d'investissement. Le Conseil Municipal a voté ce budget à l'unanimité.

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame ADT GUILBERT présente le document obligatoire (Plan Communal de Sauvegarde + DICRIM) réalisé pour tous les habitants du village. Le Conseil Municipal félicite Madame ADT GUILBERT pour la qualité de son travail et vote ce Plan à l'unanimité.

MAJORATION DE 30 % DES DROITS A CONSTRUIRE

Dans l'attente de la publication de l'intégralité des Décrets d'application et de la communication de documents complémentaires de la Direction Départementale des Territoires, le Conseil Municipal prendra une délibération ultérieurement sur les modalités de consultation publique de l'impact de cette majoration sur le territoire de Boissettes.

TRAVAUX RUE PAUL GILLON – CIRCULATION SMITOM

Suite aux difficultés de circulation des camions du SMITOM, un courrier sera adressé aux riverains de la rue Paul Gillon les obligeant à permettre le passage des véhicules de ramassages des ordures sinon celui-ci ne se fera plus.

QUESTIONS DIVERSES

La CAMVS va réaliser des travaux au niveau des arrêts de bus pour les mettre aux normes des personnes à mobilités réduites.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur SEGURA a été désigné membre titulaire du comité SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) au Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP) et Monsieur PIERRAIN membre suppléant.

Prochain conseil municipal le vendredi 11 mai 2012 à 20 heures

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,